

L'attractivité de la Normandie, entre influences francilienne et littorale

Insee Analyses Normandie • n° 129 • Octobre 2024



En partenariat avec :



Une région du bassin parisien structurée par sa façade maritime, par l'axe de la Seine et par son industrie

Située au nord-ouest de la France, la Normandie s'étend sur 29 900 km², soit 5,4 % du territoire métropolitain. Région littorale du bassin parisien, ses 640 km de côtes le long de la Manche représentent 13 % du total de la France continentale. Ses deux grands ports maritimes du Havre et de Rouen constituent, via la vallée de Seine, le débouché de Paris vers le commerce maritime mondial.

Peuplée de 3,33 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2021, soit 5,1 % de la population nationale, la Normandie occupe le 10^e rang des régions de France métropolitaine. Trois agglomérations de taille majeure structurent le territoire (Rouen, Caen et Le Havre) et rassemblent près du tiers de la population normande.

L'économie de la région est fortement structurée par l'agriculture (65 % du territoire, contre 49 % au niveau national) et par l'industrie (notamment dans la vallée de la Seine). Le secteur industriel emploie près de 200 000 salariés, soit 16 % des salariés, plaçant la région au 3^e rang métropolitain. La structure industrielle de l'appareil productif normand explique une surreprésentation des ouvriers dans la région (25 % des actifs en emploi en 2020 contre 20 % au niveau national), malgré un recul sous l'effet de la

Si l'attractivité représente un enjeu majeur pour tous les territoires, la mesurer reste complexe et revêt plusieurs dimensions. Sur le plan démographique, la Normandie apparaît ainsi plutôt attractive et bénéficie de plus d'arrivées que de départs. Même si les jeunes de 20 à 24 ans quittent davantage le territoire qu'ils ne s'y installent, les plus âgés sont eux plus nombreux à s'y installer qu'à en partir. Sous l'angle économique, le nombre de navetteurs quotidiens vers l'Île-de-France témoigne de l'influence de la région francilienne. Pour autant, au sein du bassin parisien, la région normande est celle qui offre le plus d'emplois à ses résidents et bénéficie le plus des transferts d'établissements. D'un point de vue touristique, le nombre de nuitées en hôtels et campings reste limité du fait d'une offre modeste, mais le taux d'occupation des campings est particulièrement élevé. La région se distingue aussi par une forte part de résidences secondaires, souvent détenues par des propriétaires résidant hors de la région.

désindustrialisation ; elle explique aussi une faible présence des cadres (seulement 13 % contre 19 % au niveau national).

La question de l'attractivité, enjeu majeur pour tout territoire, est complexe à appréhender. Une approche multidimensionnelle, intégrant démographie, économie et tourisme, permet d'en cerner de nombreux aspects.

Démographie : un solde migratoire normand légèrement excédentaire

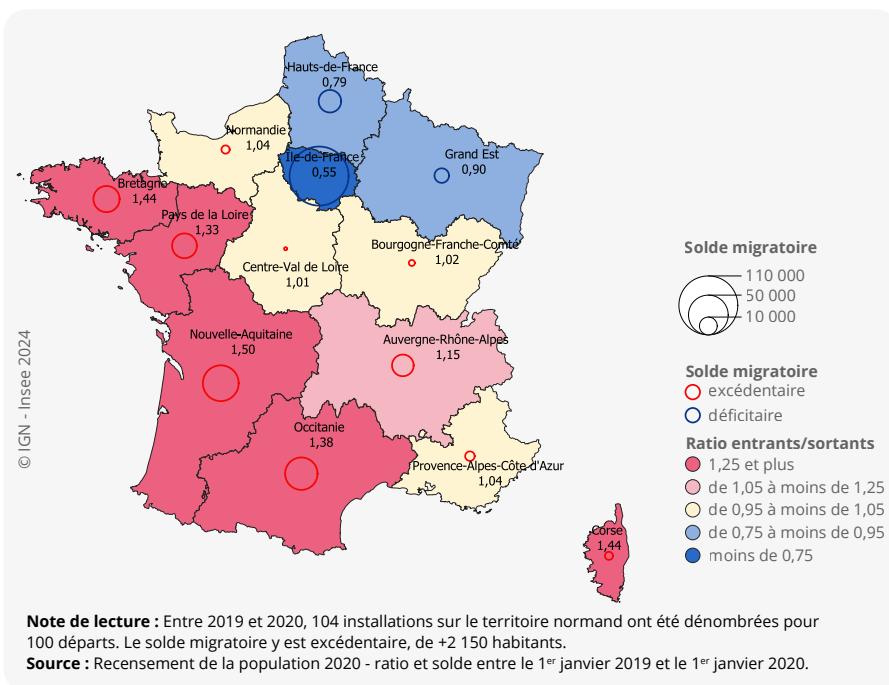
D'un point de vue démographique, la mesure des **migrations résidentielles** ► **méthode**, analysée sous la forme du **ratio entre les arrivées d'autres régions et les départs**

► **méthode**, permet d'appréhender l'attractivité d'un territoire. Avec un **excédent migratoire** ► **méthode** de 2 150 habitants en 2020, ce ratio s'établit à 1,04 en Normandie (104 arrivées pour 100 départs ► **figure 1**).

La Normandie, une région appréciée des seniors

Le solde migratoire est légèrement positif pour la Normandie en 2020. La tranche d'âge des personnes âgées de 60 à 64 ans contribue le plus à l'excédent migratoire normand avec un solde de +800 habitants et un **impact migratoire** ► **méthode** de +4 % ► **figure 2**. En revanche, les jeunes âgés de 20 à 24 ans ont été plus nombreux à quitter

► 1. Ratio entre les entrants et les sortants et solde migratoire



la région qu'à la rejoindre. Avec un solde de -2 000 habitants, l'**impact migratoire** de cette tranche d'âge est le plus négatif de France métropolitaine, après Centre-Val de Loire, et représente -12 habitants pour 1 000 habitants de cette même tranche d'âge. Les migrations résidentielles s'effectuent prioritairement en provenance ou à destination des régions voisines, notamment l'Île-de-France.

Ces impacts ne sont pas uniformes. Excepté pour la tranche d'âge des 20-24 ans, l'impact migratoire de la Normandie avec l'Île-de-France est excédentaire pour toutes les tranches d'âge. Dans le même temps, l'impact migratoire de la Normandie avec les autres régions de France métropolitaine est négatif pour toutes les tranches d'âge. Les migrations résidentielles des cadres et professions intellectuelles supérieures sont excédentaires en Normandie avec la région francilienne, mais déficitaires avec les autres régions.

Le profil migratoire normand est similaire à celui de la plupart des régions de France métropolitaine ; exception faite de l'Île-de-France, de l'Occitanie et de l'Auvergne-Rhône-Alpes dont les pôles d'emploi et d'études majeurs permettent d'attirer une population jeune.

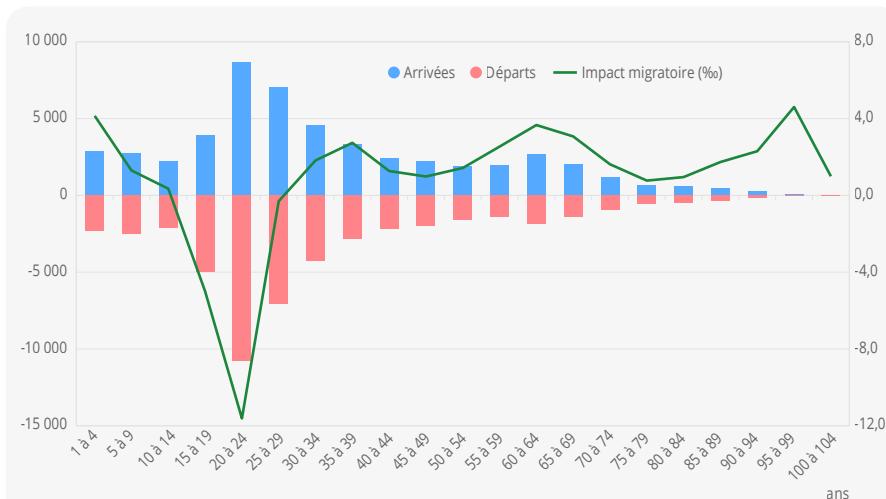
En 2020, 98,5 % de la population normande résidait déjà dans la région l'année précédente, un taux comparable à celui mesuré dans les autres régions. Mais, à plus long terme, l'effet cumulé est sensible et, en 2020, 28 % des natifs de Normandie ne résident plus dans leur région d'origine, soit 955 000 personnes. La Normandie est ainsi l'une des quatre régions de France métropolitaine à présenter une proportion aussi forte ► [pour en savoir plus](#).

Économie : des régions limitrophes de l'Île-de-France, la Normandie est celle qui offre le plus d'emplois à ses résidents

La capacité d'un territoire à proposer suffisamment d'emplois à sa population résidente constitue une mesure de l'attractivité économique de la région. Sur ce plan, les régions limitrophes de l'Île-de-France se caractérisent par un nombre d'emplois disponibles nettement inférieur au nombre d'actifs résidents qui occupent un emploi. Le ratio « emplois / résidents actifs en emploi » de ces régions est inférieur à 1 ► [méthode](#). La Normandie se distingue par un ratio proche de 1 (0,97), supérieur à celui des autres régions qui bordent l'Île-de-France, plaçant la Normandie en 8^e position des régions métropolitaines, devant Auvergne-Rhône-Alpes, et juste derrière l'Occitanie.

Ce différentiel d'attractivité économique entre les régions se traduit par un déséquilibre des flux de navettes domicile-travail. En 2020, le nombre de navetteurs sortants est supérieur

► 2. Flux et impact migratoires par tranches d'âge en Normandie



Note de lecture : Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, 8 691 jeunes de 20 à 24 ans ont rejoint la Normandie pour s'y installer et 10 747 l'ont quittée. Sur cette tranche d'âge, l'impact migratoire est de -11,6 habitants pour 1 000.

Source : Recensement de la population 2020.

au nombre de navetteurs entrants dans toutes les régions de France métropolitaine, à l'exception de l'Île-de-France.

42 600 navetteurs en provenance d'autres régions viennent travailler en Normandie, et 83 800 font le trajet inverse, principalement en direction de l'Île-de-France.

Une dynamique économique positive en Normandie, un peu en deçà du niveau national

Entre 2014 et 2020, le nombre d'établissements ► [méthode](#) est passé de 188 000 à 235 000 en Normandie, soit une croissance de 25 % contre +31 % en moyenne nationale. Cette hausse profite à tous les secteurs, mais est presque intégralement portée par les microentreprises. Durant cette même période, la croissance de l'emploi salarié est modérée, avec une hausse de 3 % en Normandie (19 000 emplois créés) contre 5 % en France métropolitaine, situant la Normandie au 10^e rang. Cette croissance de l'emploi salarié est essentiellement portée par les services. L'emploi dans la construction est atone et recule dans l'industrie, malgré une progression du nombre d'établissements dans ces deux secteurs.

Les établissements qui s'installent en Normandie sont plus nombreux que ceux qui quittent la région

Entre 2014 et 2020, la Normandie a davantage accueilli d'établissements qu'elle n'en a perdu au profit d'une autre région ► [figure 3](#). Le ratio « arrivées / départs » des établissements ► [méthode](#) s'établit à 1,09 et place la Normandie au 8^e rang des régions les plus attractives, devant l'Île-de-France et ses quatre autres régions limitrophes, loin derrière les régions les plus attractives (Corse, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine). Le nombre d'arrivées d'établissements en Normandie

entre 2014 et 2020 représente 2 % du stock d'établissements normands.

Parmi les 4 700 établissements transférés vers la Normandie au cours de cette période, trois sur quatre proviennent de la région parisienne. Avec un ratio arrivées/départs de 1,2 en Normandie, le secteur des services marchands est le plus attractif. Pour autant, le solde d'emplois salariés associé aux transferts d'établissements reste négatif, avec un ratio arrivées / départs de 0,86 (-350 salariés). Les établissements qui s'installent en Normandie sont en moyenne de plus petite taille que ceux qui quittent la région. Le déficit des effectifs normands est particulièrement marqué vers l'Île-de-France.

À l'échelle des régions, exception faite de l'Île-de-France, les flux d'établissements et les migrations résidentielles présentent des tendances similaires. Les régions qui attirent les établissements sont aussi les régions qui attirent une population importante. Cette concordance souligne l'existence d'une relation entre le développement économique et la dynamique démographique, les différences d'attractivité entre régions semblant toutefois plus marquées sur le plan démographique que sur le plan économique.

Tourisme : le taux d'occupation des campings normands, le plus élevé de France hors Île-de-France

La mesure de la capacité d'un territoire à attirer des touristes ou des propriétaires de résidences secondaires permet d'appréhender son attractivité touristique.

En 2023, les hôtels et les campings de la région enregistrent 13,5 millions de nuitées ► [méthode](#), soit 3,8 % des nuitées de France métropolitaine ► [figure 4](#). La Normandie se situe à la 9^e place des

régions métropolitaines, derrière la région Grand Est et devant les Hauts-de-France.

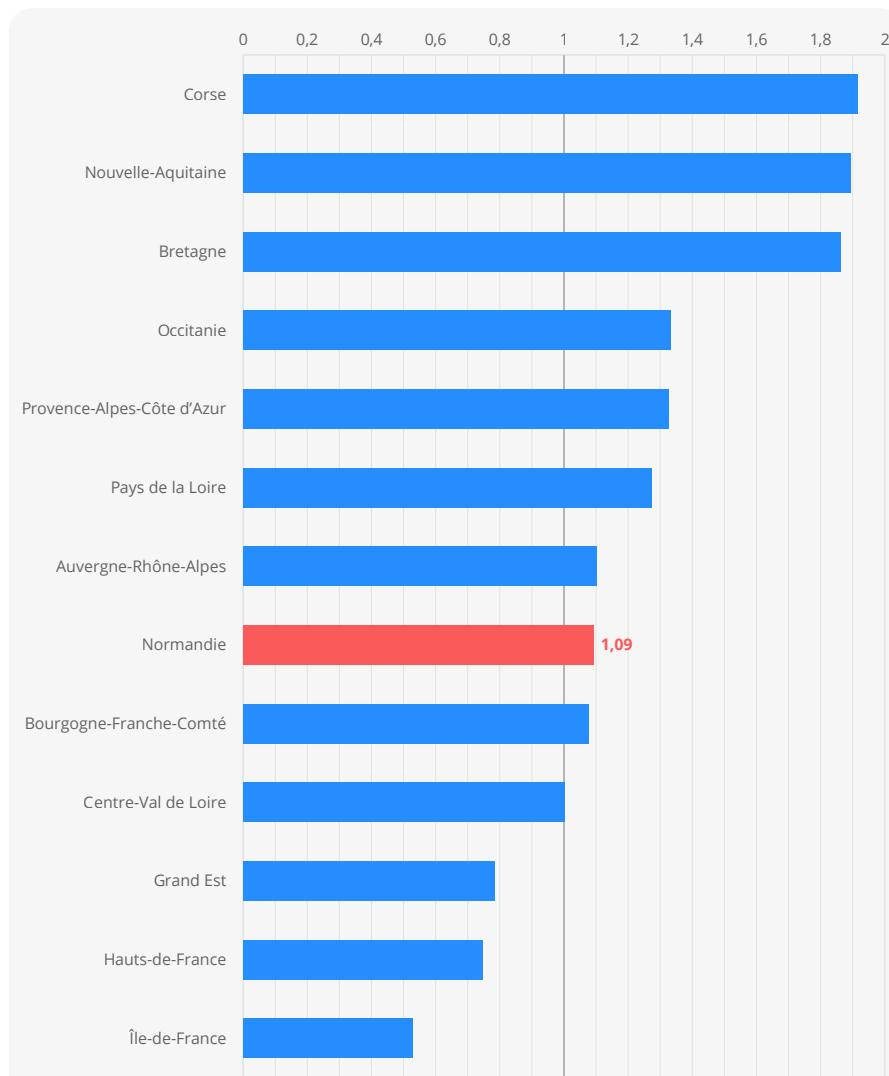
Pour l'ensemble des régions littorales, les campings représentent la majorité des lits touristiques. En Normandie, leur **taux d'occupation** ► **méthode** est légèrement supérieur à la moyenne nationale (45 % contre 42 %) et est le plus élevé des régions métropolitaines hors Île-de-France. En revanche, le taux d'occupation des hôtels de la région est inférieur à la moyenne nationale (56 % contre 62 %). Les différentiels de taux d'occupation entre régions trouvent également leur origine dans une offre quantitativement hétérogène, mais aussi dans une saisonnalité plus ou moins forte des fréquentations touristiques. En Normandie, l'offre est proportionnellement moins développée que dans d'autres régions, et la fréquentation reste modeste en dehors du pic estival. Pour autant, les hébergements touristiques normands enregistrent 760 000 nuitées supplémentaires entre 2019 et 2023, soit une hausse de 6 % de la fréquentation, une progression supérieure à celle du niveau national (+ 4 %).

Près des deux tiers des résidences secondaires normandes sont détenus par des propriétaires n'habitant pas la région

En Normandie, comme dans les autres régions, les **résidences secondaires** ► **méthode** constituent le premier mode d'hébergement des touristes. En 2021, 178 700 logements sont considérés fiscalement comme des résidences secondaires, soit 9,5 % de l'ensemble des logements de la région ► **figure 5**. Cette proportion, légèrement supérieure à celle observée au niveau national (9,0 %), place la Normandie au 8^e rang des régions métropolitaines, entre les Pays de la Loire et la Bourgogne-Franche-Comté, devançant ainsi les autres régions du bassin parisien.

Une large majorité des résidences secondaires normandes (62 %) est détenue par des ménages dont la résidence principale se situe dans une autre région. Il s'agit de la plus forte proportion observée dans les régions métropolitaines, équivalente à celle de la Corse. Les résidences secondaires normandes appartiennent très souvent à des personnes dont la résidence principale se situe en Île-de-France (44 % contre 18 % en France métropolitaine hors Île-de-France). Seuls 5,4 % de ces logements secondaires appartiennent à des personnes dont la résidence principale est à l'étranger (contre 9,3 % au niveau national), notamment au Royaume-Uni, en Belgique ou en Allemagne. Les ménages propriétaires de résidences secondaires normandes sont aisés : 23 % d'entre eux ont un revenu annuel disponible supérieur à 80 000 euros contre 19 % en moyenne dans l'ensemble de la France métropolitaine.

► 3. Ratio « arrivées / départs » des transferts d'établissements d'une région vers une autre

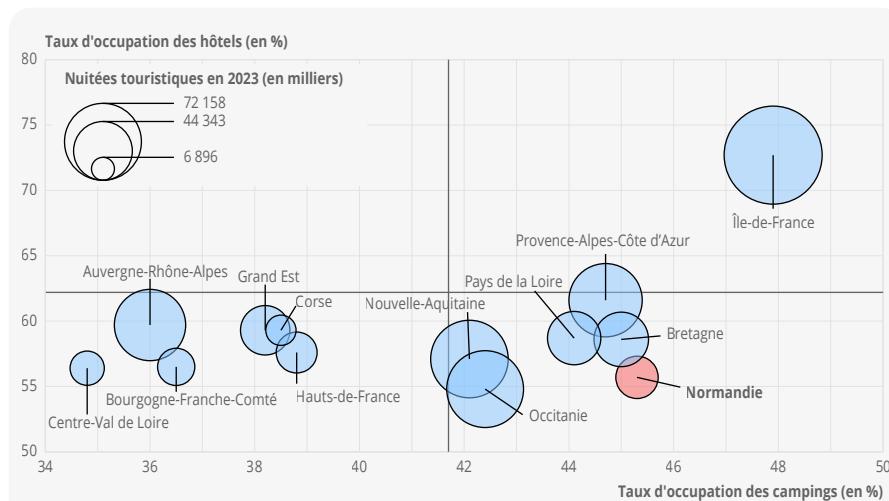


Note de lecture : En Normandie, entre 2014 et 2020, les transferts d'établissements vers la Normandie en provenance des autres régions ont été 9 % plus nombreux que les transferts d'établissements en sens inverse.

Champ : Champ marchand non agricole - cumul de 2014 à 2020.

Source : Insee - CLAP 2014, 2015 et Flores 2017, 2018, 2019 et 2020.

► 4. Nuitées touristiques et taux d'occupation dans les hôtels et les campings



Note de lecture : L'Île-de-France représente 20,4 % du total des nuitées d'hôtels et de campings en 2023 en France métropolitaine. Son taux d'occupation dans les hôtels est de 72,7 % et de 47,9 % dans les campings.

Source : Insee, Enquête de fréquentation hôtelière (EFH) 2023, Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air (EFHPA) 2023.

Ainsi, la Normandie apparaît comme une région modérément attractive sur les plans démographique et économique, davantage sur le plan touristique. Cependant, la Normandie se distingue à l'aune des indicateurs étudiés comme la région la plus dynamique parmi celles bordant l'Île-de-France, tirant sans doute parti de sa position littorale. ●

Flavien Alleaume, Anne-Sarah Horvais, Khalid Jerrari, Catherine Pesin



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Sources

Les données sur les migrations résidentielles sont issues du **recensement de la population 2014** (correspondant aux enquêtes annuelles de recensement 2012 à 2016) et 2020 (enquêtes annuelles de recensement 2017 à 2022), à partir de la question « Où habitez-vous un an auparavant ? ». Le recensement de la population permet également de mesurer la population active au lieu de résidence et au lieu de travail.

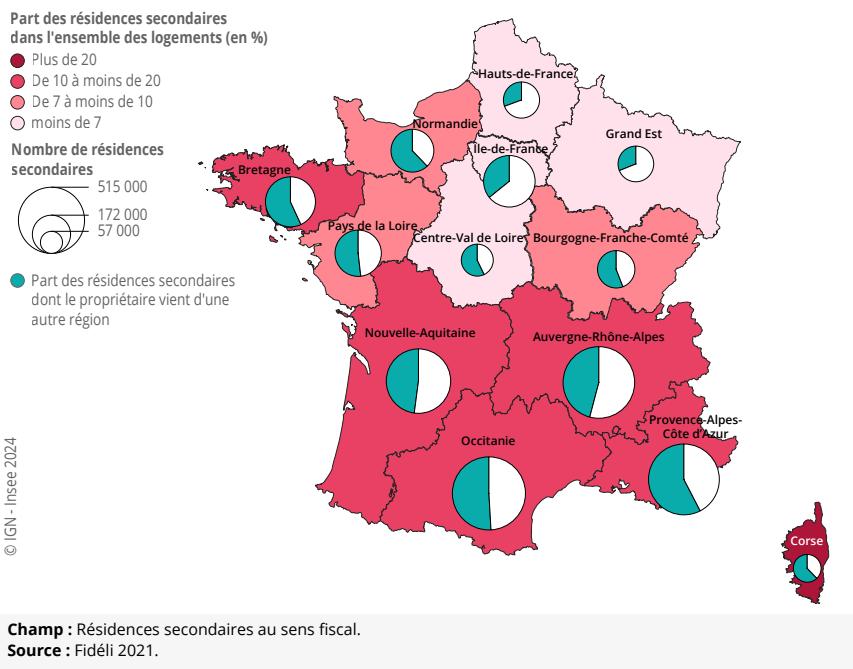
La **Déclaration Sociale Nominative (DSN)** est produite en ligne tous les mois à partir de la fiche de paie. Elle contient les informations de chacun des salariés par établissement.

Le **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)** est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié.

Les résultats sur le tourisme s'appuient sur deux enquêtes mensuelles réalisées par l'Insee. L'**enquête de fréquentation hôtelière (EFH)** réalisée auprès d'un échantillon national d'hôtels de tourisme et l'**enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air (EFHPA)** réalisée d'avril à septembre inclus auprès des campings possédant au moins un emplacement de passage. L'hébergement en logement individuel proposé par des particuliers n'est pas couvert par ces enquêtes, que l'offre soit marchande (gîtes, chambres d'hôtes, centrales de réservation, etc.) ou non marchande (résidences secondaires ou hébergements chez des parents ou amis).

Le **Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)** comporte des informations sur l'ensemble des logements et des personnes connus par l'administration fiscale.

► 5. Nombre et part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements



► Méthode, définitions

Solde migratoire : le solde migratoire est la différence entre le nombre d'installations et le nombre de départs sur une zone géographique lors des migrations résidentielles.

Migrations résidentielles : les migrations résidentielles correspondent aux personnes ayant changé de logement entre deux 1^{er} janvier successifs, à l'exception des enfants de moins d'un an. Seules les migrations internes à la France sont comptabilisées, les migrations avec l'étranger ne sont pas intégrées au calcul.

Impact migratoire : l'impact migratoire en % est le solde d'entrées sur le territoire pour 1 000 personnes présentes avant les migrations résidentielles.

Ratio emplois / actifs résidents en emploi : nombre d'emplois dans une zone géographique rapporté à la population y résidant et ayant un emploi.

Établissement : l'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise, d'une association, d'une collectivité territoriale, etc. Un établissement produit des biens ou des services ; ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, le local d'un réparateur de matériel informatique, etc.

Ratio arrivées / départs des établissements : nombre d'établissements ayant emménagé dans une zone géographique rapporté au nombre d'établissements ayant déménagé vers une autre zone.

Un **touriste** est défini comme un voyageur qui passe au moins une nuit en dehors de son lieu de résidence habituel.

La **fréquentation en nuitées** correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement touristique. Un couple séjournant trois nuits dans un établissement compte pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Le **taux d'occupation** est le rapport du nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergements) occupées au nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergements) effectivement offertes sur une période donnée (c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières).

Les **résidences secondaires** sont ici définies au sens fiscal, qui diffère légèrement de celle du recensement de la population. Il s'agit des locaux meublés, affectés à l'habitation, non occupés en permanence et soumis à la taxe d'habitation. Ils peuvent appartenir à des personnes ayant leur résidence principale en France ou à l'étranger.

► Pour en savoir plus

- **Grandperrin N., Victoor C.**, « Malgré un regain d'attractivité, les Hauts-de-France perdent encore des habitants en 2021 », Insee Flash Hauts-de-France n° 156, février 2024.
- **Cazenave M., Lardoux J-M.**, « La Bretagne est de plus en plus attractive, en particulier pour les jeunes actifs et les retraités », Insee Analyses Bretagne n° 120, novembre 2023.
- **Follin J., Huault L.**, « Un natif de Normandie sur trois habite une autre région à 35 ans », Insee Flash Normandie n° 117, mai 2022.
- **Brendler J., Merel A., Roger P.**, « La Normandie tire encore un peu parti de la proximité de l'Île-de-France », Insee Analyses n° 91, mars 2021.

